

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026 DÉLIBERATION N° 2026-02-006

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Le quatre février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Stéphane VILLARD, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Eric LARDON, Stéphane VILLARD pouvoir à René MEASSON, Patrice BRAUD pouvoir à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Christelle PLUCHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : APPEL A PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – APPROBATION

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison

le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260204-2026-02-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 12/02/2026

Le Fonds publics et territoires (Fpt) est un dispositif financier de la Caisse des allocations familiales (Caf), qui permet de financer diverses **opérations d'investissement et de fonctionnement**.

En complément des prestations légales et des prestations de service, ce fonds permet d'accompagner les partenaires de la Caf à développer des solutions pour répondre aux besoins des familles, et aux configurations territoriales spécifiques. Ainsi, le Fpt soutient exclusivement des actions inscrites dans une logique de territoire et dans une dynamique partenariale.

Pour la période 2024-2027, le Fpt pourra notamment être mobilisé sur les axes suivants :

- Axe 1 : L'Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun : projets engageant les professionnels de la petite enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap, renfort des dynamiques inclusives en ALSH, actions favorisant l'inclusion dans les autres services d'accueil (LAEP, ludothèque, CS, etc.) ;
- Axe 2 : L'Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant : actions favorisant l'accessibilité des modes d'accueil du jeune enfant aux familles en situation de vulnérabilité, et/ou visant à enrichir les projets d'accueil, la composition et qualification des équipes ou encore celles facilitant le recours à l'accueil individuel et visant à accompagner la qualité des pratiques et carrières professionnelles en accueil individuel ;
- Axe 3 : L'engagement et la participation des enfants et des jeunes : renfort de l'accès aux enfants et adolescents aux loisirs éducatifs, soutien des engagements et des initiatives des jeunes, soutien des initiatives numériques en direction des enfants et jeunes.

L'appel à projets « Fonds Publics & Territoires » est destiné aux collectivités déjà partenaires de la CAF, afin de développer les services aux familles, réduire les inégalités territoriales et soutenir l'inclusion. Dans ce cadre, la commune de Saint Marcellin en Forez sollicite une subvention pour **équiper une salle sensorielle « Snoezelen » au Pôle Enfance Jeunesse**, rattachée à l'axe 1.

Le projet vise à **créer un espace calme, sécurisé et adapté pour des enfants à besoins spécifiques**, utilisé sur les temps périscolaires et de loisirs, afin de favoriser le bien-être, la régulation émotionnelle et l'accompagnement individualisé, sans augmentation de la capacité d'accueil mais avec un impact qualitatif sur les conditions d'accueil.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Equipement d'une salle « Snoezelen » au Pôle Enfance Jeunesse	1 674,31 €	Appel à projet CAF	1339,00 €
		Auto-financement	335,31 €
TOTAL	1 674,31 €	TOTAL	1 674,31 €

En contrepartie, la commune doit respecter plusieurs contraintes : ne pas engager les achats avant le dépôt du dossier, avancer la trésorerie puisque la subvention est versée uniquement sur factures acquittées, réaliser l'opération dans un délai maximal de 36 mois et s'engager à maintenir la destination sociale des locaux pendant au moins cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** la demande d'appel à projet « Fonds Publics & Territoires » pour la commune de St Marcellin en Forez;
- **ARRETE** le plan de financement décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour équiper une salle sensorielle « Snoezelen » au Pôle Enfance Jeunesse, rattachée à l'axe prioritaire « inclusion des enfants en situation de handicap » pour un montant de 1 674,31 € ;

- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget 2026 de la commune ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier n'ayant aucune incidence financière autre que celle décrite ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire,

Eric LARDON



A large, fluid blue ink signature of "Eric LARDON" is written across the page. Overlaid on the left side of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the text "Mairie de ST-MARCELLIN-EN-FOREZ" around the perimeter and "42680" in the center.

Le Secrétaire de séance

Christelle PLUCHAUD



A blue ink signature of "Christelle PLUCHAUD" is written in cursive across the page, positioned to the right of the mayor's signature and stamp.

